

**Ville de BRUXELLES**  
**Département Urbanisme**  
**Commission de Concertation**  
*Monsieur D. de SAEGER*  
Boulevard Anspach, 6  
B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 50M/10  
N/Réf : AVL/CC/BXL-2.2191a/s.482  
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Midi, 38. Placement d'une tente solaire. Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.  
(Correspondante : Mme W. Van Asch)

En réponse à votre lettre du 26 juillet 2010, en référence, reçue le 28 juillet, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 4 août 2010 concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur le placement d'une tente solaire en façade d'un rez-de-chaussée commercial situé dans la zone de protection de l'hôtel de ville de Bruxelles ainsi que dans la zone tampon Unesco entourant la Grand-Place inscrite sur la liste du patrimoine mondial. Le dispositif sur le placement duquel porte la demande est, dès lors, soumis au règlement communal d'urbanisme zoné Périmètre Unesco - Grand-Place.

A l'examen du projet, la Commission constate que **le dispositif prévu outrepassé plusieurs interdictions et prescriptions dudit règlement, à savoir :**

- la marquise s'inscrirait en travers de la baie, ce qui est interdit,
- elle déborderait de part et d'autre de devanture alors que le règlement recommande que les marquises adoptent la même largeur que les devantures,
- elle atteindrait une saillie de 1,60 m au lieu des 1,50 m maximum autorisés en position ouverte,
- elle ne laisserait qu'un passage libre non couvert de 50 cm au lieu des 1,50 m requis.

**La Commission n'est, par conséquent, pas favorable au dispositif proposé et demande d'adapter le projet de manière à respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur dont celles du RCZU.**

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

A. de SAN  
En l'absence de G.  
Vanderhulst, Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke); A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans).